



## AVIS PUBLIC

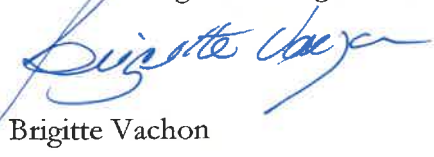
### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (P.T.I.) 2023**

Avis est par la présente donné que le programme triennal d'immobilisation 2023 de la Municipalité d'Ange-Gardien sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 20 h, en la salle du conseil.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance, portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Ange-Gardien ce 1<sup>er</sup> jour de décembre deux mille vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon